REPUBLIQUE FRANÇAISE - PREMIERE CIRCONSCRIPTION DE L'AIN - ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1981

UNION POUR LA NOUVELLE MAJORITÉ

(présentée par le RPR et l'UDF et soutenue par le CNI)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous m'avez élu en 1978 sous l'étiquette d'"Union de la Majorité", avec le soutien au second tour de toutes les formations qui constituaient la majorité présidentielle.

Pendant trois ans, en liaison étroite avec vos élus municipaux et cantonaux et avec les représentants de vos professions, j'ai défendu de toutes mes forces les intérêts de notre département, à Paris et dans les organismes régionaux.

Pendant trois ans, je me suis efforcé de représenter vos idées et vos aspirations. Cela a été pour moi une tâche passionnante et exaltante, à la fois à l'Assemblée Nationale et dans les relations que j'ai pu avoir avec beaucoup d'entre vous.

Lors de l'élection de 1978, j'ai passé avec les électeurs qui ont voté pour moi un contrat moral par lequel je m'engageais à soutenir l'action du Président de la République. En écho aux critiques et aux suggestions que vous exprimiez, j'ai parfois demandé aux responsables du gouvernement que des changements soient apportés à la politique suivie dans certains domaines et au style des relations entre le Pouvoir et les citoyens. Je n'ai cependant jamais ni dans mes votes à l'Assemblée, ni dans mon action d'élu dans le département, porté atteinte à la cohésion de la majorité.

C'est dans le même esprit d'union majoritaire que je me représente aujourd'hui à vos suffrages, avec le même suppléant, le Docteur Aymé BLANCHET, qui m'a épaulé efficacement tout au long de ces trois années.

L'Union pour la Nouvelle Majorité, que viennent de conclure Jacques CHIRAC et Jean LECANUET, m'a accordé son investiture comme candidat unique.

L'Union pour la Nouvelle Majorité n'est pas pour moi une étiquette ou un drapeau. C'est un programme et une ambition.

Le nouveau Président de la République a dissout l'Assemblée Nationale, afin de rechercher auprès de vous une majorité conforme à ses idées et qui accepte de voter les lois qui feraient de la France une économie et une société socialiste.

J'ai toujours combattu ces orientations qui, dans la crise que traverse notre pays, seraient fatales. La majorité d'entre vous souhaite sans doute un changement, mais le plus grand nombre refuse le bouleversement et l'aventure.

Pour le bon équilibre des pouvoirs la prochaine Assemblée Nationale doit être un contrepoids. Mais je n'accepte pas à l'avance le rôle de député de l'opposition. La Nouvelle Majorité, qui gouvernera avec le Président de la République, aura pour mission d'empêcher l'irréversible.

Elle devra assurer la défense de toutes nos libertés, en particulier la liberté d'entreprendre et la liberté d'enseignement ; elle devra consolider la monnaie et l'économie et construire les bases d'une nouvelle croissance qui résorbera le chômage sans faux-semblant ; elle devra ouvrir avec tous les Français un dialogue social plus fraternel ; elle devra préserver l'indépendance de la France, notamment au plan énergétique et militaire ; elle devra concrétiser les espérances que Jacques CHIRAC a exprimées et fait partager.

Contents d'avoir travaillé de notre mieux et assurés d'avoir compris vos aspirations, nous nous représentons confiants à vos suffrages et nous vous assurons de notre dévouement

Jacques BOYON **Aymé BLANCHET**

Sciences Po / fonds CEVIPOF

De 1978 à 1981, votre député entre autre :

- a défendu à l'Assemblée Nationale les intérêts du département (volaille de Bresse, relance de l'élevage, usine R.V.I. de Bourg, etc...)
- a contribué à accélérer la réalisation de l'autoroute F 42 Mâcon-Pont-d'Ain (contournement de Bourg et avance financière du Conseil Général)
- a contribué à l'élaboration et la discussion des lois (loi d'orientation agricole, réforme des finances et de la fiscalité locales en particulier)
- s'est opposé au creusement de l'inutile et onéreux canal de Saint-Laurent.

VOTEZ POUR L'EQUIPE QUI A FAIT SES PREUVES
JACQUES BOYON ET AYMÉ BLANCHET

Grâce à votre confiance, dans la prochaine Assemblée nationale, Jacques BOYON agira :

- pour la liberté d'entreprendre
- pour le maintien de l'école libre
- pour l'exploitation agricole familiale
- pour une véritable participation
- pour la création de vrais emplois
- pour la défense des P.M.E., du commerce et de l'artisanat

- contre les nationalisations
- contre la condamnation de l'enseignement privé
- contre les offices fonciers cantonaux
- contre la puissance des syndicats
- contre le partage du chômage
- contre le travail noir et paracommercialisme

POUR ÊTRE SÛR DE GARDER VOTRE DÉPUTÉ
ÉLISEZ-LE DÈS LE PREMIER TOUR



Marié et père de cinq enfants, Jacques BOYON, né le 30 septembre 1934, descend par sa mère d'une famille de l'Ain, qui a donné de nombreux instituteurs à la Bresse et au Bugey. Il a commencé à BOURG, à l'école primaire, puis au lycée Lalande, des études qu'il a achevées à Paris.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de science économique, il est ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Il est entré à la Cour des Comptes en 1959, en même temps que son camarade d'école Jacques CHIRAC.

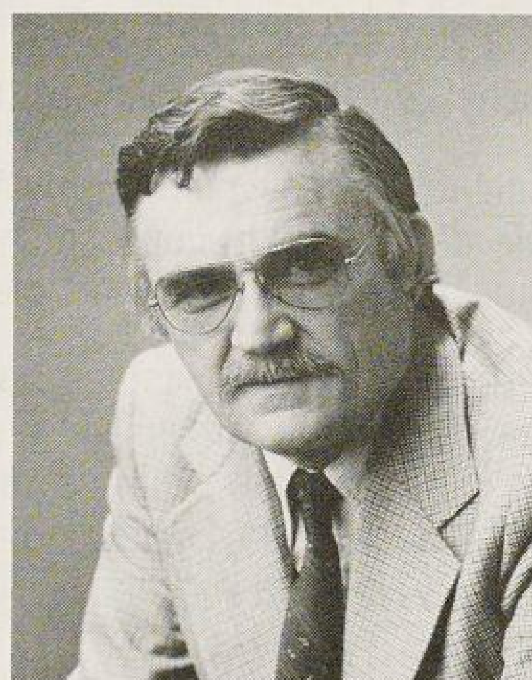
Il acquiert ensuite une expérience administrative dans plusieurs ministères, aux cabinets de : Pierre DUMAS, Robert BOULIN, Yves GUENA et Yvon BOURGES.

Il est élu député de la première circonscription de l'Ain en 1978 et siège à la Commission des Finances. En 1981, il est élu Président de la Commission Santé du Conseil Régional.

Conseiller Général de l'Ain depuis 1970, Maire de PONT-D'AIN et Président du Syndicat à vocations multiples du canton de Pont-d'Ain depuis 1971, Président de la Commission des Finances du Conseil Général, il a la charge du budget du département.

Capitaine de réserve dans l'Armée de l'Air, blessé en service commandé en Algérie et cité, il est titulaire de la Croix de la valeur militaire.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier du Mérite Agricole.



Marié, père de cinq enfants, Aymé BLANCHET est né le 9 janvier 1925 à Villars les Dombes.

Il fait ses études à l'école primaire de Villars les Dombes puis au lycée de Bourg.

Il entre en 1943 à la Faculté de Médecine de Lyon. Il est Externe puis Interne des Hôpitaux et devient Aide d'Anatomie et Chef de Clinique à la Faculté.

Installé à Bourg en 1958, il exerce la chirurgie parallèlement à la Clinique Vernaud et au Centre Hospitalier où il est nommé Chirurgien assistant, puis Chef de service en 1970.

Il est élu député suppléant de la 1ere circonscription de l'Ain en 1978 aux côtés de Jacques BOYON.

Il est membre du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, dont il est, depuis plusieurs années, Vice-Président.

Imp. Réunies Bourg

vu, le candidat.

Sciences Po / fonds CEVIPOF